

République française
COTE D'OR
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D2022-12

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation

25/03/2022

Date d'affichage

04/04/2022

Le 1^{er} Avril 2022 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

Etaient présents:

CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, ~~QUIGNARD Jean-Pierre~~, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, ~~CHARREAU Samuel~~, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan,

Procuration :

Absents : QUIGNARD Jean-Pierre et CHARREAU Samuel.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DE PANTHIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 9 avril 2021 il a été autorisé à signer une convention avec la fondation du patrimoine et que par délibération du 10 décembre 2021 le conseil municipal a retenu la proposition financière du cabinet APGO représenté par M Oudin Gregoire pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du clocher de la chapelle de Panthier.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inscrire ces travaux d'aménagement au budget 2022 et de solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre de Village Côte d'Or 2022 et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du clocher de la chapelle de Panthier pour un montant de 116 781€HT,
- **SOLLICITE** le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du dispositif Village Côte-d'Or 2022 et de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine de Bourgogne Franche-Comté.
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Etat	Sollicitée	116 781€	30%	35 034.30€
CD 21	Sollicitée	116 781€ avec un plafond de 100 000€	30%	30 000€
CRB	Sollicitée	116 781€	12.84%	15 000€
Dons Fondation du Patrimoine	Sollicitée	116 781€	12.84%	15 000€
TOTAL DES AIDES		116 781€	85.68%	95 034.30€
Autofinancement		116 781€	14.32%	21 746.70€

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget 2022 de la commune,
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide au titre de ce projet.

Envoyé en Sous-Préfecture de Beaune le
Reçu en Sous-Préfecture de Beaune le
Affiché le
Identifiant Acte:



Le Maire,

Jocelyn CHAPOTOT